

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRATS-DE-CARLUX DU 28 septembre 2023 À 20H00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué le dix-huit septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire, en salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel BARREAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

**Etaient présents** : Jean-Michel BARREAU – Claude GONDAL – Amélie FLAMANT-GOURDEL – Nicole LABROT – Christian LARRE – Héloïse MARADENE – Nicolas SALABERT – Brigitte TEILLAC-PALADE – Christian LARRE – Christophe PARRE – Serge MASSEDRE – Patricia GOURSAT –

**Absents excusés** : Lionel REBEYROL – Ferdinand GUELLIER

**Absentes** : Isabelle YAHIA – Mathilde ROUSSERIE

**Secrétaire** : Héloïse MARADENE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Le quorum est atteint par 11 élus sur 15.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point sur les affaires foncières
- Programme travaux 2024
- Travaux Bourg
- Questions diverses.

Mme Héloïse MARADENE est désignée secrétaire de séance en application de l'article 2121-15 du CGCT.

## **1- Point sur les affaires foncières**

### **- Maison Delteil**

La signature des actes suit son cours, le bornage a été réalisé, le notaire a obtenu les CU correspondants, pour rappel, vente à Mme DUFOUR pour 39 000 €, conservation du passage pour 1000€, ce qui permet la suppression de la copropriété. En attente d'une date pour la signature.

### **- Terrain DE BORTOLI – BORIE**

Le Maire expose la préemption par la SAFER à 960 €.

Mme BORIE a retiré le terrain de la vente.

Malgré les contacts pris avec le Conseiller Départemental et la Sous-Préfète, il n'a pas été possible de faire changer la décision de la SAFER qui remet le prix de 16 000 € en cause.

Cela reste embêtant pour le projet mais ne l'enterre pas pour autant, nous attendrons l'approbation du PLUI ce qui devrait repousser le projet d'un an et demi.

Pour ce projet, il avait été décidé la souscription d'un emprunt de 100 000€. La question est de savoir si nous anticipons l'achat du terrain au vu des taux actuels. Le risque étant qu'ils continuent d'augmenter. Nous avons demandé 3 simulations, la meilleure proposition est celle du Crédit Mutuel du Sud-Ouest à 4,22%. Dans l'hypothèse où les taux diminueraient dans les prochaines années, nous aurions la possibilité de renégocier le prêt, la prise de risques est donc minime.

Monsieur le Maire soumet le projet au vote. ADOPTÉ à 10 voix pour et 1 abstention.

## 2- Programme de travaux 2024

Bâtiments :

- Hall d'entrée salle des fêtes : pour l'auvent, un devis a été demandé.
- Fenêtres et portes cantine : remplacement en double vitrage.
- Peinture ou autre façade de la salle des fêtes : des devis seront demandés en janvier pour être au plus près du prix des matériaux.
- Aménagement du hangar Delteil : voir pour le fermer + couverture.

Matériel : demander des devis pour l'achat de 20 tables et bancs.

## 3- Travaux Bourg

Le Maire expose : après une réunion avec le syndicat d'eau, les travaux débuteraient vers mi-octobre (après la ronde des villages). Il a été convenu qu'ils commenceront au fond de la place et qu'ils feraient la tranchée venant du parking pendant les vacances de la Toussaint afin de ne pas perturber la circulation des cars.

En ce qui concerne les travaux du Bourg, l'appel d'offre a été lancé le 18/09/2023 pour un retour des plis avant le 11/10/2023 à 12h00. Suivront l'ouverture des plis et l'analyse des offres pour un début de travaux fixé au 6/11/2023. Ceci nous permettra d'avoir une idée plus précise du coût de l'opération.

Pour l'instant 6 entreprises ont retiré le dossier. Il y a 2 lots : VRD maçonnerie et espaces verts.

Il y a une obligation de visite des entreprises sur place.

## 4- Questions Diverses

- 1- **Archivage** : après la visite de la technicienne du CDG24 pour évaluer le travail à faire, le devis s'élève à 10 440 € pour 232 heures de travail estimé. Cette somme peut paraître élevée mais il faut la rapporter au nombre d'années concernées et au suivi annuel. Sachant que l'élimination des archives doit suivre une procédure très particulière.

Monsieur le Maire soumet le projet au vote. ADOPTÉ à l'unanimité.

- 2- **Commission de contrôle des listes électorales** : il faut nommer 2 membres du Conseil Municipal et 4 autres membres mais différents de l'ancienne commission. Le Maire rappelle le nom des membres actuels et que la commission se réunit avant chaque élection pour vérifier les radiations et inscriptions, les Conseillers Municipaux proposent des noms.

- 3- **Référent déontologie** : toutes les communes de France doivent avoir un référent déontologie. Plutôt que chaque commune cherche un référent, le département par le CDG24 en a choisi un pour l'ensemble des communes Monsieur Alain PARIANT. Nous devons donc délibérer pour nommer ce référent.

Monsieur le Maire soumet le projet au vote. ADOPTÉ à l'unanimité.

4 - **Rapport du SIAEP 2022** : comme chaque année il faut délibérer pour approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

Monsieur le Maire soumet le projet au vote. ADOPTÉ à l'unanimité.

5 - **Demande de subvention** : nous avons reçu une demande de subvention de l'association Saint Roch Twirling de Saint-Geniès pour les enfants de Prats-de-Carlux.

Monsieur le Maire : précise que participer au fonctionnement d'une association extérieure à Prats-de-Carlux créerait un précédent et que le risque serait de devoir subventionner tous les clubs alentours. Il n'est pas exclu de participer à des projets ponctuels comme il est fait pour les voyages scolaires par exemple.

Le Conseil Municipal suit l'avis du Maire

6 - **Motion hôpital Sarlat / Bergerac** : motion de défense de l'hôpital public et de l'accès aux soins.

Monsieur le Maire fait lecture de la motion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ADOPTER la motion.

7 - **Information PLUI** : Phase terminale du PLUI, une réunion informelle pour la présentation de celui-ci sera organisée à l'automne. Nous avons insisté pour avoir la carte, que nous recevrons prochainement.

8- **Information budget** : pas de dépassement significatif concernant les crédits prévus pour l'énergie et l'alimentation.

9 - **Eclairage puits** : le devis présenté par le SDE 24 s'élève à 6348 € dont 3455 € à la charge de la commune. Monsieur le Maire propose l'abandon du projet.

Le Conseil Municipal décide l'ABANDON du projet de réparation des lumières du puits.

10- **Marché Gourmand** : Le premier Marché Gourmand organisé le 18 juillet 2023 a été un succès, le retour des professionnels est bon. La fréquentation était bonne avec majoritairement des Pradins. Le seul point négatif concerne l'aide pour le rangement. Si nous décidons de renouveler, il faudra une meilleure implication du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.